

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_52
id. 4924

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

MOTION RELATIVE AU CETA

Vu la motion présentée par les groupes « Socialistes et apparentés » et « Radicaux républicains et apparentés »,

Vu l'avis de la commission des vœux,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte la motion suivante :

« Vu le vote à l'unanimité d'une motion sur le CETA lors de l'assemblée plénière du conseil départemental de Tarn-et-Garonne le 18 octobre 2017, stipulant que " Craignant des conséquences dangereuses de l'application du traité pour l'économie, l'environnement et la société, conscients que par son savoir-faire et la qualité de ses produits, la filière élevage-viande contribue à forger l'identité et la vitalité du territoire économique départemental, les conseillers départementaux de Tarn-et-Garonne, réunis en session, demandent la suspension immédiate de l'application provisoire du CETA et appellent le Gouvernement à une meilleure prise en compte des dangers que cet accord commercial fait porter sur la filière élevage, le consommateur et la santé".

Vu le résultat du scrutin n° 2059 du 23 juillet 2019 à l'assemblée nationale autorisant la ratification du CETA,

La motion suivante est proposée :

- *Il est déploré que les groupes La République en marche et Modem à l'Assemblée nationale aient majoritairement voté pour la ratification du CET et il est observé que tous les autres groupes n'ont pas voté cette ratification,*
- *Il est demandé la suspension immédiate de l'application provisoire du CETA mise en œuvre par le Gouvernement,*
- *Les Conseillers départementaux invitent les Sénateurs qui seront amenés à se prononcer, à refuser la ratification du CETA »*

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC